

Communiqué de presse

Aéroport de Zurich, le 6 février 2021

Personnel de cockpit

SWISS procède à la résiliation ordinaire de la convention collective de travail des pilotes et en propose la renégociation

SWISS a mis fin aux négociations sans résultat avec le syndicat des pilotes Aeropers sur les mesures de crise temporaires permettant de faire face à la pandémie de coronavirus. Le syndicat des pilotes n'étant pas prêt à faire des concessions suffisantes pendant les années de crise, SWISS a procédé à la résiliation ordinaire de la convention collective de travail (CCT) avec effet au 31 mars 2022. Favorable au partenariat social, la compagnie aérienne propose la négociation d'une nouvelle CCT.

Comme toute l'industrie aéronautique, Swiss International Air Lines (SWISS) a été gravement touchée par la pandémie de coronavirus. Pour les neuf premiers mois de 2020, SWISS a enregistré une perte d'exploitation de plus de 400 millions de CHF, le nombre de passagers ayant diminué de près de 70 % sur la même période. À cela s'ajoute le prêt bancaire garanti par la Confédération jusqu'à 1,5 milliard de CHF que SWISS prévoit de rembourser dans les meilleurs délais. La compagnie s'est donc imposé un programme strict de réduction des coûts. Des économies substantielles dans tous les domaines de l'entreprise sont inévitables. Dans ce contexte, des accords de crise pluriannuels ont été conclus avec les partenaires sociaux représentant le personnel au sol et le personnel de cabine.

En août 2020, SWISS a également entamé des négociations avec le syndicat des pilotes Aeropers. En raison de la réduction des mouvements aériens, SWISS disposera ces prochaines années d'un important excédent de pilotes. L'objectif des négociations était de convenir d'une nouvelle convention collective de travail (CCT) permettant de faire face à la crise et mieux construite pour les années difficiles à venir. La nouvelle CCT doit remplacer celle qui est en vigueur depuis 2018, inadaptée pour sortir de la crise et reconstruire l'entreprise dans un avenir incertain et très évolutif. Aeropers n'était toutefois disposé à ne négocier que des mesures de crise temporaires tout en maintenant la CCT actuellement en vigueur. SWISS était prête à négocier des mesures temporaires à la condition expressément formulée que le syndicat des pilotes s'engage à d'importantes concessions de crise et approuve un champ d'action élargi.

Pas de concessions durables de la part d'Aeropers

Au terme de plusieurs mois de négociations intensives, SWISS constate avec regret qu'Aeropers n'est pas prêt à contribuer suffisamment à la stratégie de sortie de crise. « Sans concessions substantielles et un champ d'action élargi pendant la crise sanitaire, nous estimons, d'un point de vue entrepreneurial, qu'il serait inopportun de maintenir la convention collective de travail en l'état », explique Thomas Frick, Chief Operating Officer de SWISS.

SWISS maintient donc sa demande initiale de renégociation de la CCT du personnel de cockpit. Au vu de ce qui précède, SWISS a dûment résilié la CCT actuelle au 31 mars 2022, première date possible, et invite Aeropers à entamer dans les meilleurs délais des négociations sur une nouvelle convention collective de travail.

« Favorables au partenariat social, nous sommes persuadés qu'il est possible de conclure avec Aeropers une nouvelle convention collective de travail pour les pilotes qui permette de sortir de la crise, porte les couleurs de l'avenir et qui répond notamment aussi aux exigences des modèles modernes de temps de travail », a ajouté M. Frick.

Swiss International Air Lines (SWISS) est la compagnie aérienne helvétique. Au départ de Zurich et Genève, ses quelque 90 avions ont transporté en 2019 près de 19 millions de passagers vers plus de 100 destinations dans 45 pays. Sa division fret – Swiss WorldCargo – proposait par ailleurs un large éventail de solutions de transport d'aéroport à aéroport, tout particulièrement destinées à des objets de valeur ou nécessitant une surveillance constante. Son réseau comprenait environ 130 destinations aériennes dans plus de 80 pays. À titre de compagnie aérienne helvétique, SWISS incarne les valeurs suisses traditionnelles et s'engage à offrir un summum de qualité en termes de produit et de service. En 2019, SWISS et ses 9 500 collaborateurs ont réalisé un chiffre d'affaires de plus de 5 milliards de francs. La compagnie fait partie du groupe Lufthansa et de Star Alliance, le plus vaste réseau mondial de lignes aériennes.

Ce communiqué de presse est publié dans notre [Newsroom](#). Si vous ne souhaitez plus recevoir d'informations de la part de SWISS Media Relations, veuillez envoyer un e-mail à media@swiss.com.

Contact

Swiss International Air Lines Ltd.
Media Relations
P.O. Box, 8058 Zurich Airport
Switzerland
Phone: +41 44 564 44 14
media@swiss.com
[SWISS.COM/media](https://www.swiss.com/media)
Suivez nous sur Twitter: @LX_Newsroom